

HONORATO FONT . abogado Calle de Veri nº 13.

PALMA DE MALLORCA

España.

14 Abril 1920.

Sr. Conservador del Museo
de Bellas Artes.

Muy distinguido Señor: De su reconocida experiencia y vastos conocimientos artísticos me atrevo a solicitar su opinión autorizada y la confirmación o negación de un párrafo que después transcribiré por lo que anticipadamente le transmito la expresión de mi profundo agradecimiento.

En un círculo de aficionados se debate en estos momentos la cuestión de si los primitivos pintores flamencos o góticos del XV^o s pintaron exclusivamente tablas o si por el contrario pintaron también telas. Yo sostengo la afirmativa apoyandome sobre el párrafo que transcribo de la "19^e édition" del Bœdeker de 1910. p^a 29 "La vieille école flamande du XV^e s, représentée par un grand nombre de tableaux importants pour l'étude de la peinture, et aussi quelques toiles de tout premier ordre, telles que l'Adam et Eve de Jean van Eyck (salle X nº 170), la Pieta de Roger van der Weyden (IX 516), la Justice d'Othon III de

*Guia de
Bellas Artes*

Dierick Bouts (s. X 65-66) et la Légende de
S^{te} Anne de Quinten Matsys."

Si la contestación fuera afirmativa, como
me atrevo a esperar, y el asunto tuviera
interés para el Sr. Conservador, entonces
tendría el honor de ofrecerte dos fotogra-
fías de un cuadro que existe aquí
pintado sobre tela, un descendimiento de
la cruz, que reúne todas las caracterís-
ticas de los primitivos flamans y que
precisamente por estar pintado sobre tela,
se cree pueda ser una copia, y hace du-
dar de su originalidad, mientras no se con-
firme la existencia de otras telas del
siglo XV.

Puego al Sr. Conservador me perdo-
ne la molestia y el escribirle en Español;
leo y conosco el Francés pero no sé escri-
bir y estimándole cualquier noticia sobre
la anterior consulta, con el testimonio de
su mas distinguida consideración, se ofe-
ce Sr. Conservador de V. alt^o y ss.

q e s m.

Honorato Boul

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AVANCES ET DE PRÊTS

SIÈGE SOCIAL :
RUE MONTAGNE DE L'ORATOIRE, 14
BRUXELLES

BRUXELLES, LE 27 juin 1916.

DOSSIER N° 1488.

Monsieur le Capitaine-Quartier-Maître,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons consenti une avance nouvelle de fr. 70.- (non compris les intérêts qui seront dus au moment du remboursement) à Mr CARLIER, Léon, rue de Toulouse, 39 à Bruxelles, sur le mois de juin 1916 des salaires lui dus par le Département de la Guerre en sa qualité d'homme de peine à l'Ecole de Gymnastique et payé par le Quartier-Maître du 7e d'Artillerie.

Nous vous serions obligés de ~~ne pas délivrer de~~
~~duplicate de~~ ~~titre~~ ~~qui nous~~ ~~est~~ ~~été remis en gage et de~~
vouloir considérer la présente, comme valant opposition à tout paiement qui pourrait vous être réclamé du chef de cette créance.

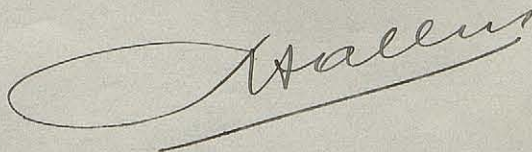
Nous vous saurions gré également de nous avertir des oppositions éventuelles de façon à nous permettre de sauvegarder nos droits.

Ci-joint nous vous remettons un accusé de réception, que nous vous prions de nous retourner revêtu de votre signature.

Agréez, Monsieur le Capitaine Quartier-Maître, avec nos remerciements, l'expression de notre considération distinguée.

S^c Coop^e d'AVANCES & de PRÊTS
Le Gérant adjoint,

A Monsieur le Capitaine-Quartier Maître
du 7e régiment d'Artillerie.



une "Adoration des Mages" de Brueghel le Vieux. J'espère que ces
brefs renseignements pourront vous être utiles et je vous prie de
croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur-adjoint,

M

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AVANCES ET DE PRÊTS

SIÈGE SOCIAL :

RUE MONTAGNE DE L'ORATOIRE, 14

BRUXELLES

DOSSIER N° I488

BRUXELLES, LE 24 novembre 1916

Monsieur le Capitaine,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons consenti une avance nouvelle de Fr. 70.- (non compris les intérêts qui seront dus au moment du remboursement) à Mr. Léon CARLIER, homme de peine à l'école normale de gymnastique à Bruxelles, à valoir sur son salaire du mois de novembre 1916.

Nous vous serions obligés de ne pas délivrer de -
- duplicata de - - titre - - qui nous - - - été remis en gage et
de vouloir considérer la présente, comme valant opposition
à tout paiement qui pourrait vous être réclamé du chef de
cette créance

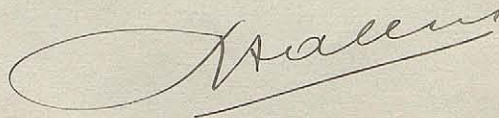
Nous vous saurions gré également de nous avertir
des oppositions éventuelles de façon à nous permettre de
sauvegarder nos droits.

Ci-joint nous vous remettons un accusé de réception,
que nous vous prions de nous retourner revêtu de votre
signature.

Agréez, Monsieur le Capitaine,
avec nos remerciements, l'expression de notre considération
distinguée.

A Monsieur le Capitaine Quartier Maître
du 7^e régiment d'Artillerie

S^ec Soc^{te} Coop d'Avances et de Prêts
Le Gérant adjoint



29 avril

0

Monsieur,

Nous sommes en possession de votre lettre du 14 courant. Les artistes de l'Ecole des Anciens Pays-Bas au XVe siècle ont peint quasi exclusivement sur panneau; c'est là un fait évident. Et la phrase que vous invoquez, empruntée au Beedecker "Belgique et Hollande" éd. 1910, ne constitue qu'une façon de parler, d'ailleurs incorrecte : "toiles" pour tableaux, - les oeuvres célèbres citées ensuite étant toutes peintes sur bois ! L'usage de la toile comme support s'est généralisée chez nous, ainsi qu'en Italie, dans le cours du XVI^e siècle seulement. - La règle comporte naturellement des exceptions; et je suis tenté de vous en citer une, au hasard, parmi nos Primitifs : c'est une "Déposition de Croix" attribuée à Thierry Bouts, à la National Gallery de Londres (N° 664, cat. 1912) "Tempera, on linen"; peinte à tempera sur toile. On pourrait en mentionner d'autres exemples; le coloris de ces oeuvres "à tempera" est alors tout différent. Le Musée de Bruxelles possède de l'espace, pour le XVI^e siècle,

A Monsieur Honorato Font,
Abogado Calle de Veri, 13
PALMA de Mallorca,
ESPANA.

VERÍ, 13

PALMA

5 de Mayo de 1920.

Sr Conservador del
Museo Real - Bruselas.

Distinguido Señor

En posesion de vuestra amable carta del 29 Abril, me apresuro a contestarla para tener el honor de ofrecer una fotografia del cuadro a que aludia en mi carta del 14, en la esperanza de obtener vuestra experta opinion antes de los primeros dias del mes de Junio proximo, fecha en que pienso pasar a Francia y muy probablemente a Belgica, si, como creo, no me de encontrar dificultades para visitar y estudiar sus museos. Nuestra carta si bien me ofrece la

decepcion de no confirmar la noticia del Baedeker, me llena de satisfaccion y esperanza precisamente por la esperacion que me cita que parece hecha expreso para esperarme mas. Servios estudiar la fotografia. Se trata de una "Deposition de la Cruz", pintada sobre tela que estuvo pegada sobre un retablo y; coninencia extrana! todos los inteligentes que lo han visto lo atribuyen tambien a Ghierri-Bouts o a Vander Weyden y si no usaron pronunciar en definitiva fue por no estar pintado directamente sobre un panneau.

Fue arrancada (la tela) del retablo de una capilla de un Monasterio muy visitado en el siglo XV y XVI por los Reyes de España y fue adquirido despues de la expulsion de los frailes y entallado de nuevo. Se conoce que falta

la parte inferior y lo señalado con lapiz rojo está pintado de hace unos 40 años, epoca en que fue restaurado, habiendo estado arrollado muchos años en un devan. El colorido de este cuadro es tambien algo diferente si bien bastante armonico y los colores de los ropajes muy bien conservados.

Me permito esperar el honor de vuestro distinguido parecer y muy probable quias el de saludaros personalmente si mediado de junio si como lo espero, hay ya facilidades para trasladarme a vuestra heroica y ruidosa y admirada Belgica, que deseo conocer despues de su martirio. Os ruego aceptar por conservador la seguridad de mi mas distinguida consideracion quedando vuestro apdo ss. y c. m. Honoratopoul

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AVANCES ET DE PRÊTS

SIÈGE SOCIAL :

RUE MONTAGNE DE L'ORATOIRE, 14

BRUXELLES

DOSSIER N° 1566

BRUXELLES, LE 19 juin 1915

Messieurs

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons consenti une avance de 1210 francs (non compris les intérêts qui seront dûs au moment du remboursement) à la commune de Hoogstraeten, pour le paiement des salaires dûs aux ouvriers de la commune ayant travaillé aux travaux ~~militaires~~ de defense de la place d'Anvers.

Nous vous serions obligés de ne pas délivrer de -----
duplicate d--- titre --- qui nous ---- été remis en gage et de
vouloir considérer la présente, comme valant opposition à
tout paiement qui pourrait vous être réclamé du chef de cette
créance.

Nous vous saurions gré également de nous avertir
des oppositions éventuelles de façon à nous permettre de
sauvegarder nos droits.

Ci-joint nous vous remettons un accusé de réception,
que nous vous prions de nous retourner revêtu de votre
signature.

Agréez, M^{essieurs}, avec nos remerciements,
l'expression de nos sentiments les plus distingués.

S^e Coop^e d'AVANCES & de PRÊTS
Le Gérant adjoint,

Ministère de la Guerre

BRUXELLES

Mallev

5324/32

12 mai 0

Monsieur,

Je vous remercie des paroles aimables que vous voulez bien adresser à notre pays; j'espère que vous visiterez au mois de juin, la Belgique, ainsi que vous l'espérez. Nous pourrions alors étudier davantage le tableau dont vous nous envoyez la photographie. Evidemment, cette vaste "Descente de Croix" offre plus d'un caractère analogue aux Primitifs des Anciens Pays-Bas, mais son aspect espagnol est indéniable, et maintenant que les maîtres de votre XV^e siècle ont été étudiés davantage (notamment dans les admirables publications de feu Emile Bertaux) c'est là qu'il faut en rechercher l'origine et l'explication. Nous conservons ce document, en vue de renseignements éventuels à vous communiquer.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur-adjoint,

BR

A Monsieur Honorato FOME,
Veri 13
Palma de Mallorca
ESPAÑA.

1'20 metres

2'30 metres



5324/32

Fotografia

G. Bestard

Pollensa